



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



SNUipp - FSU

Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 5/11/2008

<b>sommaire</b>	
éditorial	page 1
droit de grève	page 2
grève le 20 novembre	page 3
RASED	page 4
maternelle	page 4
xolloque	page 4
paritarisme	page 5
RIS	page 6
La Londe	page 7
VOTEZ	page 7
bulletin d'adhésion	page 8

## Jeudi 20 novembre : écoles en GRÈVE



Dimanche 19 octobre, 80 000 personnes ont défilé dans les rues de Paris à l'appel de l'ensemble des syndicats, des associations de parents d'élèves, des associations complémentaires de l'école.

Une manifestation colorée et revendicative contre la suppression programmée de 13 500 postes dans l'Éducation nationale en 2009 dont 6 500 postes dans le primaire, pour la défense de l'école maternelle et des RASED, contre le mépris pour notre professionnalité et l'autoritarisme qui se développe comme moyen de gestion des personnels.

Comme à son habitude, Xavier Darcos a répondu par le mépris. Sans concertation aucune, au forcing, ses « réformes » se mettent en place dans une vaste entreprise de démolition du service public d'éducation.

En parallèle, il organise un véritable musellement des enseignants notamment en remettant en cause l'organisation des réunions d'informations syndicales sur le temps de service et en restreignant notre droit de grève. Le dernier projet en date sur le mouvement est une nouvelle pièce du puzzle. Les droits que nous avons gagnés qui devaient permettre transparence et équité lors du mouvement des personnels sont remis en cause par un long travail du ministère auquel les syndicats n'ont jamais été associés.

Nous en avons chaque jour des preuves plus formelles : parallèlement à la destruction méthodique des valeurs qui ont fait l'école publique tout est mis en place pour que nous devenions de simples exécutants de décisions prises au niveau ministériel (sans aucune concertation) et pour que nos capacités de réaction soient restreintes.

Depuis plusieurs semaines, la mobilisation se construit dans les écoles : information aux parents par l'intermédiaire des documents que nous vous avons proposés, distributions de tracts à la population, tract contre la suppression des RASED, motions des conseils d'écoles contre cette même suppression, grève le 7 octobre et manifestation du 19 octobre. Nous le savions, une manifestation nationale à Paris ne pourrait suffire à faire plier le gouvernement.

**Jeudi 20 novembre, un appel intersyndical à la grève est lancé par le SNUipp, le SE et le SGEN.**

Les attaques contre l'école publique sont trop graves, le 20 novembre, il faut massivement faire entendre notre colère.

- Ce jour-là, nous réaffirmerons notre attachement à notre métier et notre engagement pour une école publique au service de la réussite de tous nos élèves.
- Ce jour-là, nous montrerons que la lutte collective est plus forte que les intimidations individuelles.
- Ce jour-là, en Isère, des centaines d'écoles seront fermées.
- Ce jour-là, nous serons en grève et ça se verra.

Gabrielle Beyler

**Manifestation : 14 heures - Place de la gare à Grenoble**

**Réunions d'informations syndicales (voir page 6)**

**Colloque avec Philippe Meirieu et Gilles Moindrot mardi 18 novembre (voir page 4)**

## ■ Atteinte aux droits syndicaux, restriction du droit de grève :

Ne pas se laisser intimider par les manœuvres de notre administration !

La mise en place de la loi de restriction du droit de grève des enseignants du premier degré aura été l'occasion en Isère d'un déferlement d'« idées » de la part de notre administration avant, pendant et après la grève du 7 octobre.

Le courrier de l'IA du 22 octobre avait suscité colère et indignation chez les collègues et il y avait de quoi.

Mais on n'avait rien vu : le tri et la gestion des déclarations d'intention et les suites auront été au delà de ce que l'on pouvait imaginer !

- Des courriers déposés le samedi matin et soi-disant disparus le temps d'un dimanche pour ne refaire leur apparition que le lundi matin dans la même boîte aux lettres,
- des courriers d'une même école dans une même enveloppe avec autorisation de faire grève à une partie seulement des collègues (la lettre ne serait arrivée que le lundi),
- des collègues appelés le lundi à l'école par l'IA ou leur IEN enjoins de ne pas faire grève le lendemain pour ces mêmes raisons,
- un courrier de l'IA enjoignant les collègues qui reviendraient sur leur déclaration d'intention de prévenir leur IEN (en vertu de quoi ? nul ne le sait encore !),
- des maîtres de RASED enjoins de faire des déclarations d'intention et un maître G interdit de faire grève pour n'avoir pas fait de déclaration d'intention (rappelons que la déclaration d'intention est destinée à organiser le service minimum d'accueil !)
- menaces de retrait de salaire pour service fait : du jamais vu (coups de fil d'IEN pour les collègues qui avaient fait une déclaration d'intention et n'avaient pas fait grève ensuite : c'est leur DROIT !),
- annonce que le « recensement » serait fait en fonction des déclarations d'intention (absolument pas réglementaire : les déclarations d'intention ne peuvent servir à autre chose qu'à l'organisation du SMA),
- « recensement » finalement par voie de iprof ( la messagerie électronique redevient autorisée...) avec un délai de 3 jours, pas de récépissé (on se demande bien pourquoi...) et sans information par courrier papier aux écoles (un message électronique sera envoyé à la va-vite, suite à notre réaction, le lendemain de l'envoi sur les boîtes iprof),
- et des gestionnaires annonçant le retrait de salaire pour n'avoir pas pris contact avec son IEN : du jamais vu encore une fois.

Tout ça dans quel but ? Cela semble clair, tout concourt à penser que notre administration trouve que la loi n'est pas allée assez loin, que les enseignants ont encore des marges de manœuvre et elle ne le supporte pas.

Anne Tuailon

***L'administration n'a cependant pas tous les droits ! La réglementation est valable pour tout le monde et aussi pour notre administration : non, on ne retire pas des journées de salaire sous n'importe quel prétexte ! On peut retirer une journée de salaire pour service non fait, preuve à l'appui.***

***Et si des journées de salaires ont été indûment retirées, il faudra bien qu'ils les reversent ! Informez-nous de toute situation anormale et surtout vérifiez votre paye d'octobre et interrogez l'IA.***

Reçu en audience par l'IA le 14 octobre, nous avons voulu lui poser toutes ces questions. Elle a refusé de nous répondre au motif que nous devions avoir une audience intersyndicale le 6 novembre. Nous avons donc dû lui écrire : vous trouverez ci-dessous des extraits de cette lettre . Nous vous informerons à l'issue de l'audience intersyndicale dans notre lettre électronique.

Madame l'Inspectrice d'académie,

La loi du 20 août 2008 relative à l'exercice du droit de grève a fait l'objet d'une circulaire le 26 août. Les organisations syndicales ont refusé de siéger au CTPN du 4 septembre pour protester contre cette loi et dénoncer l'absence de toute concertation et de dialogue social.

Le 7 octobre, la FSU, la CGT et Solidaire appelaient à la grève dans notre département. Lors de l'audience que vous avez accordé au SNUipp le 14 octobre, nous avons voulu aborder la question des conséquences de la loi du 20 août 2008 relative au droit de grève et les suites de la grève du 7 octobre. Nous voulions notamment savoir comment vous envisagiez le « recensement » des grévistes. Vous avez refusé de nous répondre au motif que vous recevriez une délégation intersyndicale sur ce sujet le 6 novembre précisant que vous choisiriez vous-même la forme.

Une semaine plus tard, le 21 octobre, vous avez envoyé un message dans les boîtes aux lettres iprof des collègues leur donnant 3 jours pour déclarer leur situation le jour de la grève du 7 octobre. Contrairement aux pratiques habituelles dans le département de l'Isère, vous n'avez pas envoyé de courrier postal dans les écoles pour informer les collègues. Vous avez précisé qu'il n'y aurait pas d'accusé de réception.

Nous sommes étonnés de constater que pour le « recensement » le mode de transmission est uniquement la boîte iprof alors que ce mode de communication est exclu pour les déclarations d'intention mais nous sommes surtout outrés par l'absence total de dialogue et d'information qui semble caractériser le fonctionnement actuel de l'Inspection académique de l'Isère.

Nous avons appelé à la grève du 7 octobre alors qu'entrait en application la loi restreignant le droit de grève des enseignants. Pas plus votre prédécesseur que vous-même n'avez jugé utile de débattre avec les organisations syndicales [...]

Cette mise en application et particulièrement les modalités d'envoi et d'enregistrement des déclarations d'intention ont été l'objet d'une multitude de dysfonctionnement qui ont accru la colère de nos collègues. [...]

Citons quelques exemples : des fax envoyés en temps et en heures que vos services disent ne pas avoir reçus alors que les collègues avait le justificatif d'envoi : les collègues ont été sommés de ne pas faire grève sous peine de sanctions. [...]

Votre courrier du dimanche 5 octobre enjoignant les collègues qui, malgré leur déclaration d'intention, ne feraient pas grève le 7 d'en informer leur IEN avant le 7 à 12 heures a également provoqué une grande colère chez nos collègues. Cette démarche est totalement infondée au regard des textes réglementaires et ne représentait qu'une atteinte supplémentaire à l'exercice du droit de grève. [...]

Les bruits les plus variés et fantaisistes ont ensuite couru au hasard des circonscriptions : vous effectueriez le « recensement » sur la base des déclarations d'intention. Cela aura encore contribué à accroître la colère de nos collègues. [...]

**Jeudi 20 novembre, grève unitaire dans les écoles,  
à l'appel du SGEN-CFDT, du SE-UNSA et du SNUipp-FSU**

## **Assez ! Assez de mépris pour les élèves, les enseignants et l'école publique !**

Les enseignants des écoles ont participé massivement à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Éducation nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

Après la parution de programmes plus lourds dont la vision passéiste s'accompagne d'un temps d'enseignement réduit de deux heures, le « Débrouillez-vous » ou encore les propos provocateurs sur les enseignants de maternelle, ce sont les fondements de l'école publique qui sont remis en cause.

Pour la première fois dans le premier degré, une augmentation de près de 20 000 élèves s'accompagnera de la suppression de 5500 postes et, sans aucune concertation ou évaluation, de l'annonce de la suppression des réseaux d'aides aux élèves en difficulté.

Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté supprimés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

**Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 novembre, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNUipp-FSU décident d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement pour :**

- **que cesse le temps du mépris, des mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA.**
- **exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves et l'annulation des fermetures de postes.**
- **le maintien des RASED.**
- **un véritable dialogue social et le respect des droits syndicaux.**

*Au niveau national ce sont le SNUipp, le SE et le SGEN qui appellent à la grève ce jour-là. Il est possible que l'intersyndicale s'élargisse.*

*Au niveau de l'Isère, nous avons appelé le jour de la rentrée l'ensemble des syndicats du premier degré à se réunir espérant associer tous les syndicats à cette journée qui doit être massive. Nous vous informerons des suites de cette réunion dans notre lettre électronique.*

## **Jeudi 20 novembre : tous en grève**

### **- Le matin : venez débattre dans les assemblées générales**

- Grenoble : bourse du Travail à 10 heures
- La Terrasse : 9h30 salle de la Mairie
- Beaufort : 9 heures salle du Rocher
- Rousillon : 9 heures foyer Henri Barbusse

**D'autres auront lieu : nous vous informerons dans la lettre électronique. Consulter le site**

### **- Manifestation à 14 heures, départ place de la gare SNCF de Grenoble**



### **■ « Loi de restriction du droit de grève ».**

Au regard des événements qui ont entaché la grève du 7 octobre (voir page 2) : nous vous invitons à vous conformer aux textes réglementaires pour les déclarations d'intention (elles doivent être parvenues par voie postale ou fax à l'IA 48 heures avant la grève soit lundi à minuit. **Pour les fax, pensez à garder l'attestation d'envoi**, un collègue a dû le fournir car à l'IA on lui affirmait qu'il ne l'avait pas envoyée ! Quelqu'un à l'IA a même fini par dire à une collègue que c'était un tel bazar qu'ils ne s'en sortaient pas ...

Ceci implique la possibilité de déclarer son intention de faire grève et de se rétracter ensuite en toute liberté. C'est le seul moyen de garder sa liberté de choix. **Nous vous invitons donc tous à déclarer votre intention de faire grève quelle que soit la décision que vous prendrez en définitive.**

*S'il plait à notre administration de continuer à exercer des pressions inadmissibles, sur les collègues, il ne faut pas que cela ait un effet sur nous sinon ils auront commencé à gagner. Nous vous rappelons que la circulaire ministérielle précise que ces déclarations d'intention ont pour seul objet d'organiser le service minimum d'accueil. **Les maîtres n'ayant pas de classe ne sont donc pas tenus de le faire !***

## ■ Sauvons les RASED !

- Le tract unitaire est toujours d'actualité. Vous le trouvez sur notre site. Si vous ne l'avez pas encore distribué aux parents de votre école, n'hésitez pas à le faire; il est très important d'informer les parents. Nous ne gagnerons pas tout seuls.

- Une pétition est en ligne et connaît un grand succès, si vous ne l'avez pas encore signée, allez sur : <http://www.sauvonslesrased.org/index.php?p=4>

- Présentez la motion aux conseils d'école : vous pouvez l'enregistrer directement sur le site national du SNUipp

Motion à présenter en conseil d'école, à renvoyer à votre IEN avec le compte rendu et au SNUipp

École: ..... Commune: .....  
Circonscription: ..... Département: .....

Délibération du Conseil d'école réuni le .. / .. / ..

### **Les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sont menacés Nous sommes tous concernés**

Les 3000 suppressions annoncées de postes spécialisés E et G priveraient 150 000 élèves d'aides spécialisées et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés. Cette mesure risque de conduire à terme à la suppression des RASED.

La confusion entretenue par le gouvernement entre la mise en place des deux heures d'« aide personnalisée » et le travail effectué dans le cadre des RASED montre la volonté du ministère d'en finir à terme avec l'existence des réseaux d'aide spécialisée.

Le Conseil d'école ..... réuni le .. / .. / .. exige l'abandon de la suppression des 3000 postes E et G. Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté.

## ■ Défendons la maternelle

« Assez de mépris, Monsieur le ministre. Oubliez les couches et la sieste !  
À l'école maternelle, on enseigne »

- Les cartes destinées au ministre seront disponibles en nombre lors de nos RI S.

- La section départementale du SNUipp va envoyer à toutes les écoles maternelles et primaires ainsi qu'à ses syndiqués la dernière parution thématique de « Fenêtre sur Cours » sur la maternelle

- Colloque national du SNUipp sur l'école maternelle le mercredi 19 novembre à Paris.

Au cœur des préoccupations actuelles, Mireille Brigaudiot, maître de conférence IUFM de Versailles, ouvrira les travaux « Pour une école maternelle qui soit école et maternelle ». Bruno Suchaut, professeur en Sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne et directeur de l'IREU, se penchera sur « l'efficacité pour l'école maternelle », et Rémi Brissiaud, maître de conférence de psychologie cognitive à l'IUFM de Versailles amènera la réflexion autour du « langage et compréhension des nombres en petite section ».



*Pour vous inscrire, prendre contact avec la section départementale du SNUipp.*

**Colloque organisé par le SNUipp-FSU Isère (voir échos des cours n°92)  
avec Philippe Meirieu et Gilles Moindrot : mardi 18 novembre 2008**

Accueil autour d'un buffet à partir de 19 heures

**Afin que nous puissions nous organiser au mieux, merci de renvoyer ce coupon**

- à SNUipp Isère, Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2
- ou par courrier électronique à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Nom : ..... Prénom : ..... participera au colloque (nombre de personnes) : .....

## ■ Remise en cause du paritarisme dans les CAPD et recul important de l'équité et de la transparence dans les mouvements départementaux

Le mercredi 22 octobre se tenait un groupe de travail national sur le projet de note de service sur la mobilité des enseignants. Cette note est l'aboutissement de deux ans de travail du seul ministère. Elle donne les instructions du ministre sur l'organisation des mouvements départementaux. Les IA ont été réunies le jeudi 16 octobre pour une présentation cette note. Ce n'est qu'à quelques jours de sa publication au BO, le 6 novembre, que les organisations syndicales ont été écoutées.

**L'insistance sur le caractère indicatif du barème et sur les possibilités d'affectation hors barème, l'absence du rôle des CAPD dans l'élaboration des règles et dans le suivi de leur application remettent en cause le paritarisme.** Tout ce dispositif aboutit à une réduction importante du rôle des délégués du personnel auprès des collègues, de l'équité et de la transparence. **Nous avons affaire avec ce projet à une atteinte supplémentaire et de taille aux droits des personnels. Ce texte étant totalement inacceptable, il doit être retiré et complètement réécrit en concertation avec les organisations syndicales.**

Le SNUipp Isère avait vigoureusement dénoncé (écho des cours du mois de septembre) les conditions du mouvement 2008 qui avait amené un tiers des collègues à être nommés en dehors des CAPD, donc sans aucune transparence, sans garantie d'équité, sans contrôle des délégués du personnel, sans assurance du respect du barème.

Une fois de plus l'Isère était précurseur dans les reculs des droits des personnels. Il faudra une forte mobilisation de l'ensemble du personnel pour défendre ces acquis.

**Une déclaration commune des organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT et SNUDI-FO sur le mouvement des enseignants des écoles.**

### **Le « mouvement » des enseignants des écoles bouleversé de façon unilatérale.**

Alors que l'essentiel de la gestion des enseignants des écoles s'effectue au niveau départemental, le ministre de l'Éducation nationale semble vouloir figer, de manière unilatérale, l'affectation des enseignants du premier degré dans le cadre du mouvement départemental et cela sans aucune concertation préalable.

Par ailleurs, en faire un point central de la note de service sur la mobilité des enseignants pose question : aucun état des lieux pour justifier d'une telle démarche sans compter le fait que sont préemptées des modifications importantes qui n'en sont encore qu'à l'état de discussions avec le Ministère, dans d'autres cadres, et qui ne reposent ainsi sur aucun texte réglementaire. Ce projet décide, par exemple, des modalités (compagnonnage, formation en dehors du temps scolaire, ...) de prise de premier poste qui doivent faire l'objet de discussions dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants.

Pire, les inspecteurs d'académie commencent à anticiper ces dispositions alors que nous nous rencontrons seulement aujourd'hui pour en débattre.

Cette note modifie considérablement le rôle des commissions paritaires qui ne seraient plus consultées qu'à la fin des opérations d'affectation. Dans les phases préparatoires, la consultation des organisations syndicales siégeant en CAPD serait laissée au bon vouloir des inspecteurs d'académie : ce serait une rupture totale avec les principes et les pratiques du paritarisme actuels.

Le projet incite à minorer les qualifications jusqu'ici requises (diplômes ou certifications) pour être affecté sur des postes particuliers : maître formateur, enseignant en CLIS. La suppression des 3 000 postes d'enseignants spécialisés pour l'aide aux enfants en difficulté y est confirmée avec leur réaffectation sur des postes fixes, alors que, là encore, le budget 2009 prévoyant cette «sédentarisation» n'est même pas voté !

La note de service laisse une large place à des affectations hors barème. Elle introduit des priorités qui n'ont pas forcément de pertinence pratique au plan départemental, comme le rapprochement de conjoints.

Chaque année, le « mouvement » des enseignants du premier degré est une opération importante pour l'école : il s'agit d'affecter plus de 65 000 enseignants et d'assurer la scolarisation de plus de 5 500 000 élèves.

Pour les organisations syndicales représentatives, obtenir les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants nécessite la mise en place d'un véritable dialogue social au niveau départemental. Nous déplorons que cette étape, pourtant nécessaire, soit écartée, remettant ainsi en cause le paritarisme.

Elles réaffirment leur attachement au paritarisme, à l'équité et à la transparence des opérations de mouvement des personnels.

Elles demandent solennellement, faute d'une réécriture complète et négociée, la non publication de la partie du texte concernant les mouvements intra départementaux.

**Ensemble,  
agissons  
pour grandir  
l'école !**

**Contourner, isoler, discréditer les organisations syndicales,  
ignorer la représentation des personnels :  
telle est la stratégie du gouvernement et de notre administration.  
C'est particulièrement vrai en Isère !**

**La première réponse à  
cette nouvelle attaque en règle est de  
VOTER MASSIVEMENT**



# Réunion d'informations syndicales sur le temps de service :

Pourquoi aller plus loin que les textes, madame l'Inspectrice d'académie ?

*Situation paradoxale s'il en est, alors que nous avons été reçus en audience par la nouvelle inspectrice d'académie, nous sommes contraints de lui écrire sur tous les sujets en cours car elle a refusé de nous répondre.*

*Pour les réunions d'informations syndicales comme pour les atteintes au droit de grève, vous retrouverez dans le courrier envoyé à l'IA un état de la situation, notre analyse et les questions auxquelles nous espérons avoir des réponses.*

Madame l'Inspectrice d'académie,

Le décret du 28 mai 1982 et l'arrêté du 16 janvier 1985 régissent le droit syndical et plus particulièrement les réunions d'information syndicale sur le temps de service. Ils ne sont pas abrogés. Les procédures en vigueur jusqu'à présent ont toujours permis d'assurer et la continuité du service public et le respect des droits des personnels.

Le 5 septembre 2008, une note ministérielle, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation préalable, précise les conditions de la mise en œuvre de l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982, faisant référence à l'arrêté du 16 janvier 1985. Cette note précise qu'« il convient d'éviter de placer ces heures d'information syndicale pendant les heures consacrées à tous les élèves ainsi que pendant les 60 heures réservées à l'aide personnalisée... ». Il s'agit d'une restriction par rapport aux textes législatifs et nous la contestons.

Le 22 septembre 2008, monsieur Aubry, votre prédécesseur, s'est adressé par courrier aux organisations syndicales de l'Isère pour leur imposer de placer les réunions d'informations syndicales uniquement sur la partie de service que les enseignants n'effectuent pas devant les élèves. Contrairement aux consignes du ministre, ces décisions ont été annoncées sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales ce contre quoi nous nous insurgons.

Le courrier du 22 septembre ajoutait une contrainte ne figurant pas dans les décrets et autres textes réglementant le droit syndical.

Nous contestons cette restriction qui n'entre pas dans les compétences de l'Inspecteur d'académie.

Les réunions d'informations syndicales du SNUipp se dérouleront du 12 novembre au 28 novembre 2008. Nous vous en avons informé le 10 octobre par courrier.

Lors de notre audience du mardi 14 octobre, nous vous avons informé que nous souhaitons placer les dates de nos RIS pour permettre aux collègues de s'organiser soit sur le temps en présence des élèves soit sur les 108 heures annualisées. Nous vous avons interrogé au sujet du courrier de votre prédécesseur pour connaître votre position. Vous avez refusé alors de nous répondre au motif que vous réserviez votre réponse pour l'audience intersyndicale prévue le jeudi 6 novembre 2008.

Sans réponse de votre part à nos questions, nous avons établi le planning en nous basant sur les textes de référence qui sont le décret de mai 1985, l'arrêté du 16 janvier 1985, le courrier du directeur des affaires juridiques du 21 mars 2006. Rien dans aucun de ces textes n'interdit de les organiser sur le temps consacré à tous les élèves. Le 24 octobre, nous avons eu la surprise de recevoir un courrier de votre part nous donnant finalement, avant la date de l'audience intersyndicale, votre position sur le courrier de votre prédécesseur que vous reprenez à votre compte.

Nous réclamons le droit pour chaque enseignant de participer librement aux réunions d'informations dans le strict respect des textes en vigueur. Nous vous demandons de revenir sur les consignes données le 22 septembre 2008. [...]

**Participez aux réunions d'informations syndicales sur le temps de service** (voir échos des cours n°92), **c'est un droit. Signalez-nous *immédiatement* toute entorse à ce droit dont vous seriez victimes.**

**Informez votre IEN dans les deux situations (temps de classe ou 108 heures afin de pouvoir les décompter).**

Ville	Lieu	Heure
Le Pont de Claix	Maison des Sociétés - Salle n°1	jeudi 27 novembre à 13h30
Grenoble	Bourse du Travail - Grenoble	Mercredi 12 novembre à 9 heures
Roussillon	Foyer municipal Henri Barbusse Roussillon	Mercredi 12 novembre à 9 heures
Vizille	Salle de la Mairie	Vendredi 21 novembre à 13h30
Pont de Chérury	Tignieu	vendredi 21 novembre à 13h30
Villefontaine	Maison de quartier Servenable à côté du GS3 à Villefontaine	Mercredi 26 novembre à 9 heures
Voiron	Foyer Léo Lagrange, 13 rue des terreaux, Voiron	Mercredi 26 novembre à 9 heures

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuaille - Mise en page : Anne Tuaille - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal octobre 2008

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

## La Londe les Maures, Université d'automne du SNUipp : vous donner envie !

Ça commence par un très long voyage, direction le Sud. Juste le temps de poser les bagages, de se restaurer sur le pouce et c'est parti pour trois jours de conférences.

Tel le 30ème marathon Marseille-Cassis, nous voilà engagés dans une véritable course d'endurance ( 8 conférences à choisir parmi 27 possibles).

À la 8ème université d'automne du SNUipp ce ne sont pas les kilomètres que l'on enchaîne mais les conférences qui se suivent sur des thèmes divers et variés.

**Cette année au programme, on pouvait choisir de s'informer, de réfléchir et de débattre sur l'éducation à travers :**

- **les disciplines** : le langage oral, la production de textes, les langues étrangères, l'éducation à l'environnement, les livres et la lecture, l'histoire des arts, la grammaire, les espaces numériques, l'EPS,
- **la difficulté scolaire** : la dyslexie, la prévention de la violence, l'échec scolaire, la discrimination versus stigmatisation,
- **la pratique enseignante** : l'évaluation, l'entrée dans le métier, les gestes éducatifs, une lecture historique des programmes,
- **ou encore des thèmes plus vastes** : l'égalité des sexes, les enjeux de l'école, la laïcité, les conditions de la confiance entre l'école, la famille et l'éducation.

Ce panel de thèmes a permis aux conférenciers et à l'auditoire de faire des ponts entre les divers ateliers, créant ainsi une vision globale et dynamisante du métier.

Isabelle Amodio

Au fond : la mer (il manque la couleur)



Le samedi soir on sait aussi se détendre.



À partir du 23  
octobre 2008

j'agis,  
je vote  
SNUipp

Ensemble,  
agissons  
pour grandir  
l'école !

Cher(e) collègue,

Vous allez devoir élire vos délégués du personnel pour les trois années à venir. Ils siégeront à la commission administrative paritaire départementale (CAPD) face à l'administration. Ils seront là pour vous défendre autant dans les aspects collectifs qu'individuels de votre carrière de fonctionnaire. Leur légitimité sera d'autant plus importante que vous serez nombreuses et nombreux à voter. Ne l'oubliez pas, le droit d'être défendu n'a pas toujours existé. Voter, c'est affirmer que vous tenez à ce droit. Voter c'est un acte citoyen y compris pour un fonctionnaire salarié de l'État.

Syndicat majoritaire dans les écoles, le SNUipp présente à vos suffrages une équipe expérimentée, dynamique, en partie renouvelée, représentative de la diversité des milieux d'exercice des enseignants des écoles. Par le passé, elle a montré son efficacité à vous défendre dans le respect de l'équité et à défendre l'école publique. Cette nouvelle équipe est prête à s'engager avec vous pour l'avenir.

Rassembler, réfléchir, proposer, agir, négocier, tels sont les objectifs qui nous animent. Nous agissons dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt de l'école et de nos élèves.

Les délégués du personnel du SNUipp défendront les conditions de travail des enseignants, tout en se mobilisant pour la défense de l'école publique et sa transformation démocratique. Comme ils le font aujourd'hui (voir ci-dessous), ils vous rendront compte de leur mandat avec un souci de transparence permanent.

En votant pour les listes présentées par le SNUipp-FSU, vous voterez pour un syndicalisme efficace, responsable, un syndicalisme de proposition et d'action au service de tous.

Gabrielle Beyler, au nom des candidats du SNUipp I sère

■ Depuis le 23 octobre si vous votez par correspondance, ou le 2 décembre si vous votez dans votre école (voir échos des cours n°92 envoyé à chaque collègue), **vous pouvez voter. N'attendez pas le dernier jour, faites-le tout de suite.**

Par ailleurs nous avons été alertés par de graves anomalies : **dans certaines enveloppes, il manque des bulletins SNUipp ou l'enveloppe T ou des professions de foi. Des enveloppes sont arrivées chez des homonymes !** Vérifiez dès maintenant que les bulletins de vote SNUipp sont bien à votre disposition (le bleu et le blanc).

**S'il vous manque quelque chose, signalez-le nous et réclamez immédiatement ce qui vous manque à l'administration.**



# BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Cl. excep.  échelon :  
 Titulaire  ; Suppléant  ; LC  ; PE2  ; PE1  ; Retraité

**Montant de la cotisation en euros :** ..... (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2008-2009 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						118	121	128	135	143	156
Instit. ½ tps ou 62,5%						86	88	92	98	104	114
Instit. à 75%						97	103	109	115	121	133
IMF							133	140	145	1530	166
PE			120	126	133	142	150	161	172	186	199
PE ½ tps ou à 62,5%			87	91	96	103	109	116	123	135	144
PE à 75%			103	108	114	120	128	138	147	158	169
PEMF						152	160	171	183	196	209
PE hors cl.	150	170	183	194	209	223	236				
PEGC						125	132	140	147	155	163
PEGC hors cl.	139	146	154	163	175	188					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 93					PE 9ème et + (540>indice<660) : 103			PE h cl. (indice>660) : 112		

**IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 74 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter**

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	NBI dir. d'école 2 euros	autre NBI 8 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--------------------------

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR  
 .....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  
 SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER  
 .....  
 .....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)